

n° 121. Installations  
hydro. électriques  
tranche avec ENVEH

don 12 cell. locaux et financer  
dans 3 ans, ou en 2 ans  
par l'Etat, l'Etat & M. d'Etat  
mars, le 5 juin 1968  
L. S. P. Chay & Co  
J. B. Raffon

Le Conseil autorise la firme à passer un marché de p.à p. avec l'entreprise  
Société d'Electricité et Mécanique (SEME) pour la pose des câbles pilotes entre  
la firme, le nouveau et l'ancien réservoirs.

Le marché se montant à 2.600.000<sup>F</sup> TTC est accepté par l'Assemblée.  
Le financement est prévu sur la tranche de travaux de 400.000.000<sup>F</sup> figurant au B.P. 68.  
L'entrepreneur est dispensé de fournir un cautionnement.